

TENSION  
ATTENTION 

Protégez-vous du risque  
électrique !

ENEDIS



Le réseau  
de transport  
d'électricité

# Pour éviter un accident, restez **vigilant** !



**Près d'un accident par jour lié au réseau électrique touche des professionnels et des amateurs de loisirs en plein air. Leur point commun ? Ces accidents sont évitables.**

Enedis et RTE mettent tout en œuvre pour prévenir du risque électrique.

Que ce soit pour travailler dans un champ, sur un chantier ou pour profiter de loisirs en plein air (pêche, deltaplane...) aux abords d'ouvrages électriques, restez vigilant. **Pour éviter un accident, quand il y a de la tension, faites attention !**

## Quels sont les ouvrages électriques concernés ?

- Les transformateurs et postes électriques
- Les lignes aériennes et souterraines
- Les coffrets électriques

## Toutes les lignes électriques dans votre poche !



L'application LigneAlerte permet de signaler votre proximité avec une ligne électrique aérienne en envoyant des signaux progressifs à 150 m, 100 m, puis 50 m.

## Des **conseils** à suivre sur toute la ligne.

Loisirs nautiques ou aériens, pêche, travaux agricoles, chantiers ou élagage d'arbres sont des activités à risque si elles sont pratiquées à proximité d'ouvrages électriques.

Pour votre sécurité, restez vigilant, n'approchez jamais des sources ou des ouvrages électriques.

## Hors de contact mais pas hors de danger

Même sans toucher une ligne électrique, le danger existe. Vous pouvez provoquer un arc électrique (appelé « amorçage ») qui entraînera une électrocution.

**Pour les loisirs, comme pour le travail, restez à distance des ouvrages électriques.  
Un seul réflexe : Tension, Attention !**

Manutention d'objets de grande longueur (échelles, antennes, échafaudages, matériel d'arrosage...), élagage ou conduite d'engins en hauteur (engins de levage, déchargement, stockage de produits, nacelle...), aménagement

de drains ou creusement de tranchées, ravalement de façades, réfection de toits, installation de panneaux publicitaires...  
**toutes ces activités nécessitent des mesures de précaution bien précises.**

## Professionnel du BTP

### Sur le **chantier**, la priorité, c'est la sécurité!

Un casque de chantier ne suffit pas à protéger des 10 000 °C dégagés lorsqu'une ligne électrique est touchée.

**Le risque électrique est un enjeu majeur pour la sécurité des professionnels du bâtiment et des travaux publics.**

#### Quelques conseils avant de vous lancer

- Avant tout projet de travaux, consultez le service gratuit [reseaux-et-canalisation.ineris.fr](https://reseaux-et-canalisation.ineris.fr) afin d'identifier l'exploitant des réseaux concernés par votre zone de travaux, puis déclarez-les.
- Étudiez, toujours avec eux les principales mesures de prévention à prendre.



## Agriculteur

### Des mesures de sécurité à prendre **sur-le-champ!**

Un engin agricole n'a pas besoin d'entrer en contact avec une ligne électrique pour provoquer un accident mortel.

Des lignes électriques et des pylônes traversent des parcelles agricoles. **Attention! Certains engins très hauts constituent un danger important.**

#### Cultivez ces conseils

- Ne manœuvrez pas sous les lignes avec des engins de grande hauteur.
- Ne rehaussez pas votre terrain et ne stockez rien sous une ligne électrique.
- Si vous élaguez ou si vous apportez une modification à proximité d'un ouvrage électrique, contactez votre interlocuteur Enedis ou RTE habituel.
- N'installez et ne déplacez pas sans précaution votre matériel d'arrosage près des ouvrages électriques.

#### Le réflexe **DT-DICT**, tous concernés!

Avant toute intervention à proximité d'un ouvrage électrique, il est impératif d'envoyer une Déclaration de projet de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début des travaux.





## Amateur de loisirs aériens Attention au **décollage**, mais pas que!

**Vous pratiquez le parapente, l'ULM, le deltaplane, l'aviation de tourisme, le cerf-volant ou une activité nautique à voile?**

### Quelques conseils avant de vous envoler

- Pour préparer votre vol, téléchargez l'application LigneAlerte.
- Observez votre environnement et le contexte de vol,



- y compris les zones de vent : ils peuvent vous faire dévier de votre trajectoire et vous mettre en situation dangereuse en vous rapprochant d'une ligne électrique.
- Informez-vous auprès de votre club qui dispose de toutes les informations nécessaires.



## Pêcheur

Attention, une **ligne** peut en cacher une autre!

Parfois, les zones de pêche se trouvent à proximité de lignes électriques. Votre canne à pêche (en fibre de carbone ou avec une ligne de grande longueur) peut provoquer un arc électrique lorsque vous êtes à proximité d'une ligne.

**Gardez vos distances et ayez toujours le réflexe Tension, Attention!**

### Pêchez ces conseils sans modération

- Téléchargez et utilisez l'application LigneAlerte qui vous prévient du danger lorsque vous pêchez.



- Évitez de pêcher près des lignes électriques.
- Tenez votre canne horizontalement quand vous passez sous une ligne électrique.
- Soyez attentif aux panneaux d'informations indiquant les zones à risque.
- Si vous ne connaissez pas la zone de pêche, attendez le lever du jour pour repérer les lieux.
- Renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.



# La sécurité, c'est aussi savoir intervenir en cas d'accident.

## Malgré tous ces conseils, si un accident survenait :

- 1 - Restez à l'intérieur de votre engin si celui-ci a accroché une ligne électrique.
- 2 - Interdisez l'accès pour éviter un autre accident.
- 3 - Pour éviter d'être vous-même électrisé ou électrocuté, ne touchez pas les personnes ni les objets encore en contact avec l'ouvrage électrique.
- 4 - Appelez le 18 (pompiers), le 15 (SAMU), le 17 (police) ou le 112 (n° d'appel d'urgence unique européen).

**N'oubliez pas : ne touchez pas les pylônes, ni les câbles, même tombés au sol.**

Pour toute information complémentaire, consultez [Tension-Attention.fr](https://www.tension-attention.fr) ou rendez-vous sur [enedis.fr](https://www.enedis.fr) et [rte-france.com](https://www.rte-france.com).